



## Plainte abus sexuels sur mineur

Par **nada123**, le **02/10/2014 à 16:02**

Bonjour, rnrnJe suis âgée de 27 ans. Durant mon enfance, entre 7 et 9 ans environs, j'ai été abusée par un adolescent de 7-8 ans mon aîné, placé chez un grand-oncle. Les agressions consistent en attouchements, peut-être plus (occultation d'une partie des faits). Cela est arrivé 2 fois pour moi, plus 1 fois où j'ai réussi à éviter, beaucoup plus pour ma sœur (aujourd'hui 28 ans-ne souhaite pas porter plainte). Cet adolescent était (et est toujours), légèrement déficient intellectuel. rnrn- est-il possible de porter plainte, même si cet homme était mineur et déficient ? rnrn- la plainte a-t-elle de "bonnes chances" d'être étudiée, entendue, enquête, etc. ? rnrn- y a-t-il des délais à respecter ? rnrnEn vous remerciant par avance, rnrnCordialement.

Par **moisse**, le **03/10/2014 à 09:31**

Bonjour, rnrnActes d'un mineur sur mineur : prescription de 10 ans après la majorité, c'est à dire jusqu'à 28 ans. rnrnProspérité de la plainte : pour des attouchements épisodiques sans preuves, sans traces, sans témoins, sans personne d'informé, avec un jeune déficient, dans le cadre d'une révélation très tardive le classement sans suite paraît probable.